

**Initiative lancée à Genève**

## Au cimetière, faut-il un jardin du souvenir pour les animaux défunt?

À Genève, un groupe de citoyens réclame au Canton un espace où disperser les cendres d'animaux de compagnie. De tels lieux, privés, existent ailleurs en Suisse romande.

### En bref:

- Une initiative demande la création d'un jardin du souvenir pour animaux domestiques à Genève.
- Le rôle social des animaux est mis en avant, notamment auprès des personnes âgées: ce type de lieu favorise le deuil.
- Les initiateurs estiment que Genève est en retard sur cette question. La SPA vaudoise propose déjà ce service depuis vingt-cinq ans.
- La proposition soulève toutefois des questions.

Comment rendre hommage à nos chiens, chats et autres animaux domestiques après leur mort? Alors que ces fidèles compagnons nous accompagnent parfois de longues années et que nous nous y attachons, il manquerait à Genève un jardin du souvenir, soit un lieu où disperser leurs cendres et se recueillir.

C'est du moins le ressenti d'un groupe de citoyens réclamant la création d'un tel site, lequel pourrait être aménagé au cimetière Saint-Georges ou dans un autre cimetière du canton, selon le texte d'une initiative législative cantonale qui vient d'être lancée. Les initiateurs ont jusqu'au 25 novembre pour obtenir les un peu plus de 4200 signatures nécessaires.

## Parfois, les seuls compagnons de vie

William Makosso <sup>7</sup>, juriste, théologien et acteur culturel, fait partie du comité qui a lancé l'initiative. Le printemps dernier, il avait été candidat à l'élection au Conseil administratif de la Ville de Genève. «Cette thématique figurait dans mon programme de campagne, car elle correspond à une demande de certains citoyens. Dans une société où les chiens ou les chats sont parfois devenus les seuls compagnons de vie des personnes âgées, ce rôle social ne doit pas être négligé. Et cela dans toutes les étapes de la relation: le deuil doit aussi pouvoir se faire pour un animal cher. Or à Genève, rien n'est fait pour favoriser cet accompagnement.»

«J'ai visité plusieurs jardins du souvenir pour les animaux, à Zurich, à Paris, ce sont des lieux qui font sens, poursuit William Makosso. Il s'agit de dispositifs simples, un puits commun où les cendres sont dispersées, quelques bancs qui permettent aux gens de se recueillir, rencontrer d'autres personnes dans la peine, cela ne demande pas beaucoup d'efforts et d'argent.»

## Depuis vingt-cinq ans au Chalet-à-Gobet

En Suisse, les services funéraires animaliers représentent un marché qui s'est quasi exclusivement développé de manière privée. En marge des crématoires animaliers, qui permettent des incinérations individuelles et la récupération des cendres, des prestations concernant le repos de l'animal défunt (généralement des cendres, parfois des dépouilles), existent également. La Société vaudoise pour la protection des animaux a créé un jardin du souvenir animalier sur son site du Chalet-à-Gobet <sup>8</sup> il y a vingt-cinq ans déjà, tandis que dans le canton de Neuchâtel, des pompes funèbres animalières <sup>9</sup> viennent d'ajouter cette prestation à leur offre (lire ci-dessous).

À quelques exceptions près, ces prestations émanent d'entreprises privées. D'où la question: serait-ce à la Ville de Genève ou au Canton de les proposer? «Ce point mérite d'être débattu, admet William Makosso, mais dans une ville qui compte 10'000 chiens dont les propriétaires paient des impôts, il ne serait pas choquant qu'un service public crée un jardin du souvenir, qui ne coûterait d'ailleurs pas grand-chose.»

## Un débat éthique

Et qu'en est-il de l'aspect éthique? Faut-il vraiment que le lieu demandé se situe à Saint-Georges ou dans un autre cimetière du canton, au risque de choquer une partie de la population? «On peut entendre que des personnes ne soient pas à l'aise avec l'idée qu'un jardin du souvenir animalier puisse se situer dans un cimetière, encore qu'à Saint-Georges, il y a beaucoup d'espace! Cela mérite aussi d'être débattu, dit le porteur de l'initiative. Mais cela ne ferait pas sens non plus de créer un lieu à l'écart de tout.»

Pour Denis Müller, théologien et éthicien, professeur honoraire à l'Université de Genève et à l'Université de Lausanne, l'idée de créer un tel espace n'est pas choquante: «Pour les personnes qui croient en Dieu, les animaux font partie de la création, ils ont donc aussi leur place dans un lieu de repos. Mais la question, c'est de quelle manière? L'humain et l'animal entretiennent une relation que l'on peut appeler anthroporelationnalité, terme qui induit que les animaux ne sont pas les égaux des humains. Créer un jardin du souvenir fait donc sens, mais des concessions individualisées heurteraient si le lieu devait être dans ou à proximité d'un cimetière où reposent les défunts humains. J'y suis moi-même opposé.»

## Une pétition classée

Et justement, une pétition plus ambitieuse, émanant du Mouvement de défense des propriétaires de chiens de Genève<sup>7</sup>, avait été déposée en janvier dernier auprès du Conseil municipal de la Ville de Genève. Celle-ci, sans lien avec l'initiative, réclamait des concessions pour le repos des animaux (dépôt des cendres, et même des dépouilles), imaginant là aussi le cimetière Saint-Georges comme le site idéal.

Selon Manuel Alonso Unica, président du comité de cette association, la pétition a été classée en commission. Mais elle devra encore être traitée en plénum en septembre. «Le respect des animaux, y compris après leur mort, est une préoccupation croissante de la population. Il faudra bien qu'un jour cette sensibilité soit entendue.»

## Les services funéraires animaliers se développent

En Suisse, pour des raisons sanitaires, les dépouilles des animaux ne peuvent être enterrées dans la nature, à moins que cela ne soit sur un terrain privé, et à de très strictes conditions. Si l'on veut éviter le clos d'équarrissage – où la dépouille de l'animal finit en composant servant de combustible dans l'industrie du ciment –, on s'adresse à un crématoire animalier privé. Le service va de la prise en charge de la dépouille chez le vétérinaire, à la crémation et, si on le souhaite, la restitution des cendres.

L'un des leaders du marché, la société Crématoire animalier suisse <sup>7</sup> est surtout active en Suisse alémanique. Mais elle vient tout juste d'ouvrir un centre à Nyon pour se rapprocher des Romands, où la demande représente 10% du marché. «Des vétérinaires romands faisaient appel à nos crématoires implantés outre-Sarine; pour éviter les transports, il était logique d'ouvrir une antenne en Suisse romande», explique son service de communication.

## Lieux de recueillement

Légalement, les cendres peuvent être disséminées dans la nature, mais, avec l'importance que prennent les animaux de compagnie, certains services de pompes funèbres animalières ajoutent à leurs prestations la possibilité de déposer les cendres dans un lieu de recueillement.

Comme dans un cimetière, les concessions individuelles peuvent se louer à l'année. Autre option: les cendres sont déposées dans un jardin du souvenir commun.

C'est la prestation qu'offre la [Société vaudoise pour la protection des animaux](#) sur son site du Chalet-à-Gobet depuis vingt-cinq ans. «Le jardin du souvenir est constitué d'un puits commun où l'on peut venir déverser les cendres, c'est gratuit», explique son porte-parole, Stéphane Crausaz. «Par ailleurs, nous avons en ce moment une quarantaine de concessions occupées par des urnes individuelles, dont 15% par des propriétaires d'animaux défunt qui habitent Genève.» Il faut compter entre 70 francs et 100 francs à l'année selon la taille de la concession, et si on le souhaite, une cinquantaine de francs pour l'entretien avec pose de fleurs.

### «Une attente de la population»

«Les gens qui ont perdu leur animal avec lequel ils ont passé souvent de longues années ont besoin de temps pour faire leur deuil et un lieu de recueillement les aide. Il y a encore très peu de cimetières animaliers en Suisse, mais il y a une attente de la population, c'est certain», avance Laurence Gaymard, fondatrice du [Jardin du Repos](#), à La Vue-des-Alpes dans le canton de Neuchâtel. Après trois ans de recherches, elle a trouvé un terrain mis à disposition sur la commune de Montmollin pour combler cette lacune, prestation qu'elle vient d'ajouter (depuis la mi-juin) à ses services funéraires animaliers.

Les cendres peuvent être déposées dans des concessions individuelles au prix de 625 francs pour cinq ans. Ou pour toujours dans un espace collectif entre deux arbres, avec une plaque funéraire. Le prix? Cinq cent vingt francs pour un animal, 845 pour deux. La vue sur le lac de Neuchâtel y est, paraît-il, magnifique.

## Majorité d'incinérations individuelles

Sur les 26'000 incinérations réalisées par année, une incinération individuelle (plutôt que collective) est choisie huit fois sur dix. La société propose une gamme de différentes urnes, et même la possibilité de transformer les cendres de son animal chéri en bijou, y compris un diamant.

D'autres sociétés, comme [Cremadog](#) dans le canton de Neuchâtel, visant également le marché romand, ont établi des tarifs de crémation différenciés selon le lieu de récupération de la dépouille. Pour un chat genevois par exemple, il faut compter 240 francs pour une incinération avec récupération des cendres, 156 sans la reprise. Pour les chiens, les tarifs varient aussi en fonction du poids de l'animal, ce qui peut donner une facture à plusieurs centaines de francs. À noter qu'à Genève, le [Centre intercommunal des déchets carnés](#) (CIDECA) a un accord avec cette société pour proposer aux propriétaires d'animaux défunt une incinération avec récupération possible des cendres. À défaut, la dépouille sera traitée au centre de transformation des déchets, à Lyss, opération facturée au prix de 30 francs pour un chien et 15 francs pour un chat.